

CR REUNION PUBLIQUE FIBRE DU 6/9/2022

Toutes les informations générale concernant le déploiement de la fibre (qui ? comment ? que fait le département ? qui est éligible ? chiffres clé) : disponible sur :

Lysseo.fr

Rubrique : actualités

Pour savoir si vous êtes éligible à la fibre, rendez vous sur ce même site, rubrique : éligibilité puis cliquez sur le point bleu de votre maison de la carte (à gauche)

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- Tous les foyers seront éligibles maximum fin 2023
- 1390 logements à fournir en fibre ont été comptabilisés sur la commune
- 49% des foyers de Lailly en Val sont éligibles depuis le 31/8/2022
- Aucune obligation de souscrire à la fibre tout de suite. Néanmoins, Orange qui est propriétaire du réseau cuivré va commencer le démantèlement à partir de 2024/2025 pour une fin programmée en 2030 : donc il ne restera plus que le réseau de la fibre !

POUR INSTALLER ET RECEVOIR LA FIBRE :

- Il faut IMPERATIVEMENT avoir un numéro de maison ! >> si tel n'est pas le cas il faut le signaler en mairie, au service urbanisme qui fera le nécessaire pour attribuer un numéro et vous fournir un certificat d'adressage (ou numérotage)
- **SFR n'a PAS d'exclusivité pour installer la fibre.** L'installateur de la fibre XPFIBRE a signé des contrats avec les principaux opérateurs. ORANGE devrait arriver d'ici quelques semaines.... Puis les autres tels que BOUYGUES ou FREE.....

- Le raccordement (travaux de passage de la fibre) est offert par XPFIBRE.

- Frais de raccordement \neq frais de mise en service



GRATUITS



SELON OPERATEUR (entre 49€ et 50€)



ATTENTION :

- Sur le domaine public : si le technicien de votre opérateur (SFR, Orange, Bouygues ou autre) n'arrive pas à passer la fibre dans les fourreaux, c'est à LUI de contacter une société spécialisée : **la commune N'EST PAS RESPONSABLE et N'INTERVIENDRA PAS** >> inutile de nous contacter, même si le technicien vous dit de le faire. (astuce : insistez pour que le technicien essaye de passer des 2 côtés du fourreau....)

- Sur le domaine privé :
- **Interdiction formelle** d'utiliser les fils de cuivre dans les fourreaux pour tirer la fibre : ils sont la propriété d'Orange et si vous le faites, vous en assumerez la responsabilité et les conséquences.
- Le débouchage des fourreaux enterrés sur votre terrain est à votre charge : à vous de trouver une solution. Le technicien n'est pas en mesure de vous faire un devis pour cela.
- L'installation de la fibre : (avec le technicien de l'opérateur que vous aurez choisi)
 - Toujours se faire en présence d'un adulte
 - Bien remplir la décharge que vous présentera le technicien en signalant le moindre problème : murs abimés, trous excessifs, taches sur le sol etc....)
 - L'installation de la fibre et son branchement durent environ 3h00
- Frais de mise en service et frais de dossiers à payer à votre fournisseur d'accès
- L'abonnement selon options choisies : à payer à votre fournisseur d'accès
- Votre boîte ne doit pas obligatoirement être changée : c'est votre opérateur qui vous dira s'il y a lieu de la changer ou non.